Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 17 (1866)

Heft: 5

Artikel: Suite des discussions dans la séance du 5 septembre

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-783995

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rehaussés par la présence de plusieurs dames de Sion; il est dès lors inutile de dire que la fête se termina par une joyeuse danse en plein air.

Les invités furent reçus avec la plus généreuse hospitabilité dans les maisons de campagne voisines.

Le lendemain matin des coups de mortier donnèrent le signal de la réunion. La matinée fut employée à une excursion dans les forêts de la commune bourgeoise de Thion situées à une hauteur de 5000 à 5500. Les peuplements de sapins rouges tantôt purs, tantôt mélangés de mélèzes forment généralement ici un couvert complet; ils attirèrent surtout l'attention des forestiers, parce qu'on pouvait y observer le mélèze, ce chêne des montagnes, dans ses conditions primordiales de station et de croissance.

Chacun eut aussi l'occasion de se convaincre une fois de plus des entraves que les anciennes complications dans les droits de propriété opposent à l'économie forestière. A une époque où une grande partie de la ville de Sion avait été réduite en cendres, on pratiqua une grande coupe rase dans ce mas de forêts; dès lors tous les essais de reboisement, par semis ou plantations, furent rendus vains par le parcours du bétail, dont une commune opiniâtre persistait à revendiquer le droit dans ces forêts.

Suite des discussions dans la Séance du 5 septembre.

Le dîner fut servi devant la chapelle de la forêt; puis le président annonça la reprise des discussions, en invitant la commission nommée la veille à présenter son rapport sur la gestion du comité permanent.

Le rapporteur, M. le professeur Landolt, remercia le comité permanent pour l'exactitude qu'il a montrée dans toutes les parties de son administration et particulièrement pour la persévérance et l'énergie qui lui ont été nécessaires pour obtenir le crédit fédéral, et hâter les travaux d'endiguement et de reboisement dans la région des sources.

Sur la proposition de la commission il est décidé:

D'approuver le rapport du comité permanent, en lui exprimant toute la reconnaissance de la société pour sa bonne gestion et les services qu'il a rendus.

M. le professeur Landolt propose:

D'accorder au comité permanent l'autorisation de recevoir pendant l'intervalle des deux réunions générales des membres actifs dans la société.

M. l'inspecteur forestier Pillichody ne conteste pas le bon côté de la proposition, mais il la trouve contraire à la lettre des statuts.

La proposition est alors retirée et les délibérations closes.

Vers le soir, les membres de la société quittèrent les Mayens, beaucoup sans doute en souhaitant de pouvoir une fois jouir pendant quelques jours des charmes d'une semblable solitude. C'est en remerciant les hôtes de Sion de leur généreuse hospitalité, c'est en se serrant encore une fois la main et en se souhaitant un heureux revoir à Schwytz, que les forestiers se séparèrent le soir dans la salle du Casino, après avoir passé quelques instants en entretiens familiers.

Le lendemain, ils retournèrent dans leurs cantons avec la douce satisfaction d'avoir passé quelques jours heureux, tout en travaillant au bien de la commune patrie.

LABORATOIRE DE CHIMIE

annexé à l'école d'agriculture de la Riitti.

Aux termes de la loi du 14 décembre 1865, il doit être annexé un laboratoire d'expériences chimiques à l'école l'agriculture de la Rutti. Cet établissement a une double tâche à remplir dans l'intérêt de notre agriculture:

Il est destiné, d'une part, à l'étude des bases scientifiques de l'agriculture et à l'application pratique des résultats obtenus; d'autre part, il se charge de faire des analyses chimiques pour les autorités, les sociétés et les particuliers, et de déterminer la valeur des matières et produits agricoles bruts, de toute espèce.

Le laboratoire des expériences chimiques est maintenant ouvert ; il a pour directeur M. Othon Lindt de Berne.

Chaque cultivateur pourra dorénavant faire procéder, contre une rétribution équitable, à une analyse chimique consciencieuse de toutes les espèces de terrains, engrais, plantes fourragères, fibres végétales, céréales, liquides, etc., dont il a intérêt à connaître la composition. Les travaux sont classés comme suit: